

# MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES

#### Le Ministre d'Etat

La Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Paris, le

2 6 DEC. 2007

Monsieur le Président,

Les orientations retenues à l'issue des tables rondes du Grenelle de l'environnement à la fin du mois d'octobre dernier, amorcent la mutation écologique de notre pays.

Une nouvelle phase – celle de la mise en œuvre des conclusions des tables rondes du Grenelle, entérinées et précisées par le Président de la République, via des chantiers opérationnels – est désormais engagée. Ces chantiers, dont j'ai présenté l'architecture le 19 décembre à l'issue d'un long travail de concertation interministériel, sont à la fois nombreux et complexes.

Si la concrétisation des conclusions du Grenelle, qui couvrent des questions et des domaines très étendus, s'inscrit dans la durée, le Gouvernement souhaite soumettre au Parlement un projet de loi d'orientation avant le 9 février 2008, date de la suspension de la session parlementaire, puis une loi de programmation dès ce printemps . C'est dans cette perspective que s'inscrivent les chantiers.

Vous avez accepté la responsabilité du comité opérationnel «Rénovation des bâtiments existants» et nous tenons à vous en remercier vivement. Ce comité très important au regard des enjeux énergétiques et climatiques doit définir les voies et moyens d'une concrétisation diligente des conclusions du Grenelle. Il devra traiter, outre la question centrale de la mise à niveau énergétique lors des cessions de logements et de bureaux, les conditions techniques et financières de ce progrès accéléré du parc existant :

......

Monsieur Philippe PELLETIER Président Agence Nationale de l'Habitat ANAH 8 avenue de l'Opéra 75001 PARIS

- « Nécessité d'une incitation financière puissante à la rénovation énergétique accélérée du parc. Mise en place de mécanismes incitatifs puissants (propositions du groupe l) :
  - rénovation du crédit d'impôt « développement durable », déductibilité fiscale étendue :
  - mise en place de « prêts CO2 » à taux réduit sur le modèle allemand CO2 KfW :
  - développement avec le secteur bancaire et les entreprises prestataires de financements innovants permettant de pré-financer les investissements en gageant les économies futures : contrats de performance énergétique, services d'efficacité énergétique, certificats d'économie d'énergie, « projets domestiques ».

Le programme prévoit notamment de s'attaquer à la précarité énergétique, en identifiant et en rénovant les logements les plus « énergivores » : effort particulier sur la classe G du diagnostic de performance énergétique d'ici 2012.

Objectifs conjoints : accès des personnes vulnérables, qualité de l'air intérieur, utilisation très renforcée et compatible avec le développement durable de bois certifié et de biomatériaux dans le bâtiment.

Devront ainsi être précisés les dispositions législatives et réglementaires nécessaires, l'organisation à mettre en œuvre, le calendrier envisageable, les volets formation, information et mobilisation des acteurs et le cas échéant, du grand public. Le travail requis est nécessairement méthodique et inscrit dans un calendrier soutenu. Plusieurs étapes peuvent être nécessaires pour assurer des avancées concrètes successives.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous rendre compte de vos premiers travaux pour la fin du mois de janvier 2008, et de vos conclusions, afférant à la loi de programmation et ses décrets d'application, pour le 15 mars 2008.

Nous mettons à votre disposition pour cette mission, deux experts du sujet de la fonction publique, pour vous aider à faire fonctionner le comité, à rédiger le programme opérationnel, et à assurer les relations avec nos cabinets et les administrations des différents ministères.

En outre, un secrétariat général du Grenelle se tient à votre disposition pour vous aider dans l'organisation logistique de vos travaux (mise à disposition de salles, réservation de repas...).

L'attente générale sur ces sujets est très forte, comme l'ont montré les réunions publiques, les échanges internet, les médias, mais aussi les rencontres avec les acteurs socio-économiques. Le travail réalisé dans ce comité opérationnel, comme celui des autres chantiers d'application du Grenelle, doit fournir au Gouvernement et au Parlement, auxquels il reviendra *in fine* d'arbitrer, l'ensemble des outils et dispositions pratiques permettant d'atteindre effectivement les résultats définis.

Vous remerciant très sincèrement pour votre disponibilité, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Louis BORLOO

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Dominique BUSSEREAU

**P.J.** Partenaires proposés pour le comité – Grandes lignes du programme opérationnel - Note d'organisation des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> phases du « Grenelle de l'Environnement »

#### PARTENAIRES PROPOSES POUR LE COMITE OPERATIONNEL

#### Chef de projet:

Alain JACQ (MEDAD/DGUHC - Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction) et Matthieu ORPHELIN (ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), FFB (Fédération Française du Bâtiment), CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie), MEDEF (Mouvement des Entreprises de France), CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises), CSN (Conseil Supérieur du Notariat), FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier), UNPI (Union Nationale de la Propriété Immobilière), ARC (Association de Responsables de Copropriété), ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement), FSIF (Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières), GPII (Grands Propriétaires Immobiliers Institutionnels), CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes), AMF (Association des Maires de France), ADF (Assemblée des Départements de France), ADCF (Assemblée Des Communautés de France), CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), Etat.

L'Etat pourra mobiliser les compétences suivantes :

MEDAD Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (DGUHC Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, DPPR Direction de la prévention des pollutions et des risques, DGEMP Direction générale de l'énergie et des matières premières, DAEI Direction des affaires économiques et internationales),

MINEFE Ministère de l'économie des finances et de l'emploi (DLF Direction de la législation fiscale, DGTPE Direction générale du trésor et de la politique économique),

MLV Ministère du Logement et de la Ville,

MSJS Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports (DGS Direction générale de la santé),

MCC Ministère de la culture.

Ministère de la justice (DACS Direction des affaires civiles et du sceau),

Haut Commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté.

#### **GRANDES LIGNES DU PROGRAMME OPERATIONNEL**

- 1) Etude de l'obligation de mise à niveau lors des cessions : objectifs (gagner 2 catégories chaque fois), financement, moyens de mesure pour évaluation a posteriori
  - → Loi Grenelle, textes réglementaires 2008
- 2) Obligations de travaux
  - → Loi Grenelle, textes réglementaires 2008
- 3) Insertion des énergies renouvelables
  - → Loi (si obligation) et textes réglementaires (tarifs) début 2008
- 4) Information (DPE,...)
  - → Loi Grenelle, textes réglementaires 2008
- 5) Cohérence avec accès handicapés
- 6) Dispositions juridiques (relations bailleurs-locataires, copropriétés, compteurs individuels, cohérence des réglementations) et assurantielles (garanties)
  - → Lois Grenelle 1 et 2 en 2008, textes réglementaires en 2008 et 2009
- 7) Recrutement, formation et qualification professionnelles, filière de « rénovateur de bâtiment »
  - → Plan concerté élaboré au premier semestre 2008
- 8) Evaluation du coût et modalités de financement du programme : Etat (budget, fiscalité), établissements publics, collectivités locales, ménages, entreprises, financements innovants

  → Loi Grenelle 2
- 9) Organisation territoriale du programme et du suivi.

Le Premier Ministre

Maître.

Le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des hâtiments constitue un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement.

De nombreuses mesures préconisées par les comités opérationnels du Grenelle de l'environnement ont trouvé leur traduction dans le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le projet de loi de transition environnementale et le projet de loi de finances pour 2009.

Dans ce cadre législatif, je souhaite désormais que ce programme entre rapidement dans une phase de mise en œuvre et de déploiement des mesures, tant au plan national qu'à celui des territoires.

Compte tenu des enjeux liés à ce programme, de sa complexité et de la multiplicité des acteurs, il me paraît indispensable que ce chantier fasse l'objet d'un pilotage spécifique par une personnalité de haut niveau.

Je souhaite vous charger de cette mission de pilotage, pendant une période reconductible de deux années, sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en lien avec le ministre du logement et de la ville.

Votre mission consistera à coordonner l'élaboration du plan d'action opérationnel, vous assurer de sa bonne exécution, mobiliser l'ensemble des acteurs notamment en contractualisant leurs engagements, assurer la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, organiser l'information et la communication, et proposer les arbitrages nécessaires. Vous apporterez, en outre, votre concours à l'organisation du futur événement national voulu par le Président de la République sur les emplois nouveaux du développement durable.

Je vous demande d'accorder une attention toute particulière aux chantiers suivants qui me paraissent prioritaires :

- mise en place de l'éco-prêt à taux zéro ;
- élaboration de la réglementation thermique 2012 « bâtiment basse consommation » ;

Monsieur Philippe PELLETIER Avocat 136 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

- contractualisation des objectifs avec les constructeurs, promoteurs, détenteurs de grands parcs immobiliers et bailleurs sociaux ;
  - lancement du programme relatif aux bâtiments publics ;
  - mobilisation des professionnels (recrutement, formation, qualification, ...) :
- développement et amélioration du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Ce programme devra être conduit en prenant aussi en compte les objectifs d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A cette fin, vous constituerez un comité stratégique composé des principaux acteurs, publics et privés. Le gouvernement demandera très prochainement aux préfets de région de constituer des comités locaux, en lien avec les comités régionaux de l'habitat, chargés d'impulser la mise en œuvre du programme au niveau territorial.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le ministère du logement et de la ville, avec le concours des établissements publics concernés, spécialement l'Ademe et l'Anah, mettront à votre disposition les moyens nécessaires, ainsi qu'une équipe projet, qui assurera en particulier le secrétariat permanent du comité stratégique. Les autres ministères concernés vous apporteront leur concours, en particulier, la direction générale des finances publiques et la direction générale du trésor et de la politique économique.

Concernant plus spécifiquement le volet « bâtiments publics », vous disposerez de l'assistance du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, et l'équipe projet sera élargie à France Domaine.

Vous voudrez bien me rendre compte régulièrement de l'avancement de vos travaux. Je souhaiterais qu'un premier bilan d'étape puisse m'être présenté à la fin du premier trimestre 2009, et qu'un rapport de synthèse annuel des travaux puisse être remis.

En outre, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du programme et faciliter le dialogue avec les différentes parties prenantes, notamment le comité de suivi du Grenelle de l'Environnement, je vous invite à élaborer un tableau de bord des différentes actions à mener, en particulier sur les chantiers précités.

Je vous sais par avance gré de votre implication résolue en vue de la réussite de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François FULLON



#### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE. DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La secrétaire d'État

Paris, le 11 septembre 2009

Che Maître,

Désigné par le Premier Ministre, le 13 janvier 2009, pour assurer l'animation et le pilotage du Plan Bâtiment du Grenelle de l'environnement, vous avez déjà constitué un certain nombre de groupes de travail thématiques que vous êtes venu me présenter le 22 juillet 2009.

Sur le territoire national, au moins 2 millions de ménages habitent des logements peu ou mal chauffés et près de 10% de la population française sont concernés par une situation de précarité énergétique. Depuis quelques années, ce chiffre est en progression constante.

Afin d'appréhender les enjeux suscités par cette problématique, je souhaite que vous puissiez mettre en place un groupe de travail spécialement dédié à cette question.

Ce sujet fait déjà l'objet de réflexions et d'actions de la part d'acteurs locaux et nationaux en France, mais également en Europe. Sur la base de ces travaux, il conviendra tout d'abord d'analyser et d'organiser les conditions d'accès à l'information, à l'accompagnement et au soutien financier des ménages en condition de précarité énergétique.

Par ailleurs, en raison d'une grande difficulté pour les populations les plus fragiles d'honorer leur facture énergétique, une analyse financière de la situation pourra être approfondie. Sur la base de cette analyse, des propositions pourront être formulées.

Une première réunion de ce groupe de travail devra intervenir rapidement, rassemblant notamment à votre initiative des représentants de l'Agence nationale de l'habitat, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, et des acteurs accompagnant les personnes concernées.

Je souhaite pouvoir disposer de vos conclusions et de vos propositions au plus tard le 15 décembre 2009. Des premières recommandations, sur le plan financier et notamment sur la mobilisation d'une épargne fléchée pour les populations très fragiles, devront me parvenir au plus tard le 15 novembre 2009.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.

Maître Philippe Pelletier

Président du comité stratégique du Plan Bâtiment

Grenelle Avocat

Cabinet Lefèvre, Pelletier & Associés

136, av. des Champs Elysées

75008 Paris

Valérie LETARD



## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DUR ABLE ET DE LA MER EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La secrétaire d'État auprès du ministre d'État Paris, le

0.7 OCT. 2009

Maître.

Le Président de la République a souhaité que le secrétariat d'Etat dont j'ai la charge conduise, sous l'autorité de Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, un plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte. Il m'a également demandé d'organiser sur le sujet un événement national au cours du mois de janvier prochain.

Notre pays pourra en effet tirer tous les profits en emploi et en développement des activités liées à la croissance verte à la condition d'anticiper des transitions professionnelles et de développer les compétences et qualifications nécessaires à une économie dite « décarbonée ».

Ce sont ainsi près de 600 000 personnes pourraient, du fait de la mise en œuvre des dispositions du Grenelle de l'environnement, occuper des emplois nouveaux ou requalifiés dans des secteurs comme le bâtiment, les transports, les énergies renouvelables, le traitement des eaux et des déchets d'ici à 2020 C'est un enjeu considérable pour notre économie, un gisement d'emplois et d'activités nouvelles exceptionnel.

Je réunirai autour de cet objectif, dans le cadre d'un comité national de pilotage, les partenaires (parlementaires, collectivités locales, entreprises, branches professionnelles, partenaires sociaux) intéressés pour proposer les actions les plus opérationnelles à court terme. Des comités de filières professionnelles seront chargés d'organiser la réflexion au plus près des métiers. Des expérimentations, accompagnées par l'Etat, pourront être conduites lorsque les partenariats utiles seront organisés.

Le Comité stratégique du Plan bâtiment Grenelle, que vous présidez, a naturellement déjà abordé les questions de formation. Je souhaiterai que la réflexion sur le plan des métiers, propre au secteur du bâtiment soit menée dans ce cadre, sous votre présidence.

Je présiderai le 13 octobre à 10h00, au ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer, 246 boulevard Saint-Germain, la première réunion du comité national de pilotage du plan de mobilisation, réunion à laquelle j'ai l'honneur de vous convier.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence ou le nom de la personne susceptible de vous représenter au 01 40 81 37 70 ou par mèl à l'adresse suivante : secretariat.lavergne@developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.

Valérie LETARD

Monsieur Philippe PELLETIER
Président du comité stratégique du Plan Bâtiment
Avocat
Cabinet Lefèvre, Pelletier & Associés
136, avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

Présent pour l'avenir

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22



## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La secrétaire d'État auprès du ministre d'État Paris, le

2 1 OCT. 2009

Monsieur,

Le Grenelle de l'environnement marque l'engagement résolu de notre pays vers une économie moins dépendante des énergies fossiles, moins polluante, conformément à la volonté exprimée par le Président de la République et aux engagements internationaux de la France.

Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre de notre pays d'ici à 2050 nécessitera de modifier profondément les pratiques dans la plupart des activités économiques. C'est un enjeu écologique, économique, mais également sociétal. Il impose de définir un modèle de croissance verte plus respectueux de l'environnement, valorisant davantage les richesses du capital humain et des territoires.

Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, le plan de mobilisation des territoires et des filières vise à enrichir en emplois la croissance verte, en soutenant le développement des activités nouvelles et en adaptant les compétences. Les entreprises pourront ainsi mobiliser des ressources humaines qualifiées sur chaque territoire. Les travaux pour l'élaboration du plan seront conduits par un comité de pilotage national et 10 comités de filières.

Les comités de filières respecteront les principes de la gouvernance à 5 du Grenelle de l'environnement ; ils ne devraient pas excéder 30 personnes pour en assurer l'efficacité. Ils pourront faire procéder à des consultations écrites ou des auditions pour s'assurer d'intégrer l'ensemble des acteurs intéressés et notamment les entreprises.

Les enjeux de chaque filière au regard du Grenelle de l'environnement seront rappelés dans une note qui vous sera transmise en amont de la première réunion du comité que vous présidez.

La conclusion des travaux sera présentée au comité de suivi du Grenelle, avant la tenue à la fin du mois de janvier de la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte.

... / ...

Présent pour l'avenir Monsieur Philippe PELLETIER Avocat Cabinet Lefèvre, Pelletier & Associés 136, avenue des Champs-Elysées 75008 PARIS

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr

Je vous remercie vivement d'avoir accepté de prolonger l'activité du groupe « formation » que vous animez au titre du comité stratégique du plan bâtiment dans le cadre du comité de filière « Métiers du bâtiment » du plan de mobilisation pour les métiers liés à la croissance verte. Ce comité recouvre les métiers du logement, de l'architecture, des paysages et des fournisseurs du bâti.

Je suis particulièrement attachée à la dimension territoriale de ce plan et à l'implication des acteurs de terrain. A cet effet, des représentants des collectivités territoriales seront membres des comités de filière. Certaines collectivités territoriales pourront proposer des expérimentations sur des thématiques précises et participer ainsi aux comités. Vous pourrez en outre proposer au comité national de pilotage que soient conduites des expérimentations permettant de tester certaines des propositions issues des réflexions de votre groupe.

Le Commissariat Général au développement durable pourra assurer auprès de vous, si vous le souhaitez, le secrétariat du comité, la synthèse des travaux en tant que rapporteur général et la coordination interministérielle des contributions utiles. Vous disposerez naturellement du concours des directions générales et des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Je souhaite que vos travaux aboutissent à des propositions très concrètes pour chacun des quatre axes du plan de mobilisation des filières et des territoires :

- Identifier les métiers en développement ou en transformation du fait de la croissance verte et de l'évaluation des besoins en recrutement dont la création d'un observatoire national des métiers liés à la croissance verte.
- Définir les besoins en formation et l'organisation des parcours de formation et de qualification pour mieux accompagner les personnes et mieux reconnaître les compétences des professionnels. Dans ce cadre, il pourra être nécessaire de réaliser un état des lieux des dispositifs de formation initiale, de formation continue et de validation des acquis de l'expérience (VAE). Vous pourrez proposer les adaptations nécessaires aux référentiels des métiers et des compétences existantes notamment à partir des besoins des entreprises. Vous intègrerez à la réflexion du comité la dimension de la promotion sociale et de l'insertion.
- Recruter: mieux orienter et mettre en cohérence l'offre et la demande d'emploi dans la filière.
- Valoriser les formations et les métiers qui devront être pourvus en plus grand nombre.

La restitution des travaux des comités de filières se fera le 20 décembre 2009. Un point d'étape sera réalisé le 1<sup>er</sup> décembre lors de la deuxième réunion du comité de pilotage national.

Vous remerciant à nouveau, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Valérie LÉTARD

Présent pour l'avenir



## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Paris, le 22 septembre 2010

Direction de l'Habitat , de l'Urbanisme et des Paysages

2 2 OCT. 2010

Monsieur le Président du comité stratégique du Plan Bâtiment,

Dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, un certain nombre de mesures réglementaires vont être mises en place concernant le secteur du bâtiment et plus particulièrement le domaine énergétique. Comme vous le savez, ma direction a en charge la rédaction des différents textes réglementaires pour l'application de ces mesures.

Nous avons défini un planning permettant de synthétiser les échéances de publication de chaque décret en tenant compte des engagements pris par le gouvernement devant le Parlement. Il me semble important que vous en ayez connaissance. De plus, nous vous proposons, à l'occasion des futurs comités de pilotage du Plan Bâtiment, de vous présenter les différents textes d'application à un stade suffisamment avancé.

Au cours de ces deux dernières années, le comité stratégique du Plan Bâtiment du Grenelle de l'environnement dont vous assurez la présidence a mis en place et assuré le suivi d'un certain nombre de groupes de travail réunissant des professionnels du secteur du bâtiment sur des thématiques bien définies. C'est ainsi que vous avez pu mobiliser de nombreux représentants du secteur tertiaire qui ont participé activement aux réflexions sur des sujets aussi importants que l'annexe environnementale ou l'obligation de travaux d'économie d'énergie dans le secteur tertiaire qui sont des mesures phares de la loi Grenelle II.

C'est la raison pour laquelle, il me paraît intéressant d'utiliser leurs compétences et leur expérience sur ces deux sujets que sont le bail vert et l'obligation de travaux.

Etant donné que le sujet du bail vert émane des réflexions du groupe de travail tertiaire privé, il me paraît tout à fait logique que le comité stratégique puisse poursuivre ce travail de réflexion et ainsi élaborer des propositions en relation avec les acteurs à l'origine de cette initiative.

En ce qui concerne l'obligation de travaux dans le secteur tertiaire pour lequel mon service a lancé une étude qui pourrait servir de base à nos réflexions, il me paraît pertinent que

Maître Philippe PELLETIER Cabinet Lefèvre Pelletier & associés 136, avenue des Champs Elysées 75008 Paris - France

Présent pour l'avenir

Infrastructures, transports et

vous puissiez mener une concertation auprès de ces différents représentants afin de capitaliser leurs savoir-faire et ainsi affiner les grandes lignes de ces réflexions.

Mes services se tiennent à votre disposition afin de vous communiquer toutes les informations utiles pour cette concertation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Etienne Crépon

Directeur de l'Habitat , de l'Urbanisme et des Paysages

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr



Maître,

Le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments constitue un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement.

Depuis le lancement du Plan Bâtiment, dont je vous ai confié le pilotage en janvier 2009, un véritable élan a été donné à ce programme. Les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 sont maintenant publiées et constituent une avancée majeure dans la déclinaison opérationnelle des engagements de notre pays. La nouvelle réglementation thermique (RT 2012), sans équivalent en Europe, généralise désormais les bâtiments basse consommation. Nos concitoyens commencent à s'approprier ce projet structurant, comme en témoignent la distribution, en un an, de plus de 120 000 éco-prêts à taux zéro et la rénovation de plus de 90 000 logements du parc social.

L'action que vous menez pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées autour du Plan Bâtiment du Grenelle de l'environnement a largement contribué à l'évolution des esprits, à l'implication accrue des acteurs et aux premiers succès enregistrés.

Cette dynamique doit être poursuivie et intensifiée, afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. C'est pourquoi, je souhaite renouveler votre mission pour une période complémentaire de dix-huit mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2012.

Pendant cette nouvelle période, il vous appartiendra, de poursuivre les objectifs inscrits dans votre première lettre de mission et d'amplifier les actions déjà engagées.

Monsieur Philippe PELLETIER Avocat Lefevre Pelletier et Associés 136 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris Je vous demande d'apporter une attention toute particulière aux chantiers suivants :

- le suivi de la mise en œuvre de la RT 2012 dont les textes sont publiés au Journal officiel de ce jour, son appropriation par les professionnels et son impact sur le marché et la qualité de la construction;
- la montée en puissance recherchée de l'éco-prêt à taux zéro ;
- la mobilisation renforcée des acteurs publics et privés au titre de la rénovation de leur patrimoine, notamment à travers le déploiement de contrats exemplaires de performance énergétique;
- l'émergence d'une offre organisée de rénovation énergétique dans les différents segments du parc immobilier;
- le développement de la recherche et la diffusion de l'innovation ainsi que le soutien des initiatives visant à renforcer le financement des PME innovantes dans le secteur du bâtiment;
- l'amélioration de la confiance entre les professionnels de la construction et les utilisateurs des bâtiments, par la mise en cohérence de signes de qualité forts et lisibles ;
- le déploiement des actions sur l'ensemble du territoire, en lien avec les collectivités territoriales.

Vous vous attacherez à constituer les partenariats nécessaires avec les grands acteurs économiques et sociaux de notre pays, les différents secteurs de la filière du bâtiment et de l'immobilier, pour préparer les investissements de demain. Cette dynamique partenariale favorisera ainsi la mise en œuvre des priorités d'actions décidées par le Commissariat général à l'investissement.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et les établissements publics concernés, notamment l'Ademe, l'Anah et le Cstb, continueront de vous apporter les moyens nécessaires au déploiement de vos actions. Les autres ministères concernés vous apporteront leur concours, notamment le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de l'amélioration des dispositifs de formation de la filière du bâtiment. La direction générale des finances publiques et la direction générale du trésor continueront à vous apporter leur concours.

Concernant plus spécifiquement le volet « bâtiments publics », le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et France Domaine, continueront de vous apporter l'assistance nécessaire.

Je vous sais par avance gré de poursuivre votre implication résolue au service de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François FILLON



La ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Le secrétaire d'Etat chargé du logement

Réf : D 11022101

Paris, le 21 OCT. 2011

Monsieur le Président,

Lors de nos précédentes rencontres et tout particulièrement à l'occasion du déjeuner du 13 septembre qui a rassemblé les principaux acteurs du Plan Bâtiment Grenelle, vous avez bien voulu appeler notre attention sur l'importance qui s'attache à ce qu'une exigence de qualification des professionnels accompagne la distribution de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable. Cette proposition est également ressortie des travaux de la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique à l'occasion du bilan d'étape du 23 septembre.

Cette éco-conditionnalité et, avant son entrée en vigueur, l'intervention le cas échéant d'une tierce-partie indépendante, permettraient d'alléger le contrôle des dossiers de prêts bancaires. Elle constitue par ailleurs une garantie d'une meilleure efficacité de la dépense publique en réservant les travaux aidés aux entreprises les plus compétentes et donne un signal sans précédent en faveur d'une meilleure formation et qualification des entreprises.

Nous adhérons donc pleinement à cette proposition importante pour la réussite des objectifs de rénovation des bâtiments et, au premier chef, du parc résidentiel privé. Les échéances d'entrée en vigueur, éventuellement progressives, ainsi que les modalités d'application de cette proposition restent toutefois à préciser, en tenant compte des travaux déjà réalisés sur les signes de qualité dans le domaine du bâtiment.

C'est pourquoi, au titre de votre mission d'animation du Plan Bâtiment Grenelle, nous vous demandons, en relation avec Pierre-François Mourier, Président du groupe Entreprises de la table ronde, de proposer un dispositif et ses modalités d'application, en recherchant sur ces points le consensus des principales fédérations professionnelles du bâtiment, de l'architecture, de l'ingénierie, et des grands représentants de la maîtrise d'ouvrage. Cette éco-conditionnalité nécessitera une disposition en loi de finances, pour adapter les règles qui s'appliquent aujourd'hui au crédit d'impôt développement durable et à l'éco prêt à taux zéro. Nous souhaitons pouvoir défendre cette mesure dans le cadre du débat du PLF 2012 et vous remercions en conséquence de nous remettre vos propositions avant le 31 octobre.

Monsieur Philippe PELLETIER Président du Comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle Cabinet Lefèvre Pelletier & associés 136 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS Vos travaux ont vocation à s'articuler avec ceux conduits par l'ADEME sur les signes de qualité délivrés aux entreprises réalisant des travaux de performance énergétique. Ces actions devraient se concrétiser par la signature d'une charte d'engagements réciproques avec les fédérations professionnelles concernées.

En vous remerciant de votre implication, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Benoist APPARU



La ministre de l'égalité des territoires et du logement

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Paris, le - 6 SEP. 2012

Maître,

La transition énergétique et écologique de notre société est l'un des enjeux majeurs de ce quinquennat. Conformément aux orientations données par le Premier ministre dans son discours de politique générale, un plan de performance thermique de l'habitat visera à doter chaque année un million de logements, neufs et anciens, d'une isolation thermique de qualité. Dans ce cadre, un programme massif d'économie d'énergie sera lancé.

C'est une exigence environnementale, mais c'est aussi une exigence sociale. En effet, en luttant contre la précarité énergétique et en contenant la hausse des charges de chauffage, ce plan contribuera à améliorer le pouvoir d'achat des ménages tout en donnant un souffle nouveau au secteur de la construction.

Pour cela, il faudra que les professionnels du bâtiment puissent se doter de compétences nouvelles. Nous contribuerons ainsi à créer des emplois non délocalisables destinés à l'amélioration des logements, en particulier ceux des plus modestes.

Dans la recherche d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, nous sommes en effet convaincus que le secteur du bâtiment tient une place essentielle.

Ainsi, nous souhaitons vous confier la mission de mettre en œuvre ce plan de performance énergétique de l'habitat pour enrayer la hausse des dépenses d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et encourager le secteur de la construction.

Le pilotage de ce plan de l'habitat sera largement décentralisé : les collectivités territoriales y joueront un rôle de premier plan afin d'entraîner l'ensemble de nos concitoyens dans la métamorphose énergétique et écologique de notre pays. Beaucoup d'entre elles œuvrent d'ores et déjà en ce sens et l'Etat soutiendra leurs initiatives.

Votre action devra s'inscrire pleinement dans les travaux de la conférence environnementale. Vous mettrez en œuvre la feuille de route tracée à l'occasion à travers quatre volets :

- Renouveler les modèles de financement de la performance énergétique de l'habitat :
- Identifier les ménages les plus modestes et leur fournir une ingénierie de projet adaptée à leurs besoins ;
- Mettre en place des plates-formes régionales dédiées dans une logique de guichet unique ;
- Organiser la formation et la montée en compétences des professionnels.

Vous mobiliserez et associerez l'ensemble des acteurs du bâtiment et de l'immobilier afin de mettre en œuvre sans délai les dispositifs qui seront concertés et mis au point.

Je vous demande en premier lieu d'évaluer avec l'ensemble de ces partenaires mais aussi avec les collectivités locales, les dispositifs existants afin de mesurer l'efficacité de chacun d'eux au regard des objectifs du plan. En second lieu, il vous revient d'être attentif au développement et à la diffusion sur le territoire de l'innovation, et notamment le soutien aux initiatives innovantes de financement de l'efficacité énergétique et des entreprises qui la portent.

Avant d'envisager un régime d'obligation de travaux, nous vous demandons de travailler à l'amplification de la rénovation dans le secteur résidentiel privé, en faisant toute préconisation utile à la solvabilisation et à l'accompagnement des ménages modestes.

Vous contribuerez également, au titre des urgences, à la nécessaire mobilisation des professionnels pour la mise en place d'une offre adaptée à chaque secteur du parc immobilier, grâce notamment à leur montée en compétence, à la reconnaissance de cette compétence et à la structuration de la filière.

Vous veillerez, par ailleurs, à la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs de la rénovation du parc tertiaire public et privé et la recherche d'outils d'accompagnement adaptés.

Pour l'ensemble de ces sujets, vous vous attacherez à poursuivre la concertation nécessaire avec l'ensemble des acteurs en renforçant la présence des partenaires sociaux et du mouvement associatif ; vous étudierez les pratiques internationales et veillerez à l'acceptabilité sociale des mesures proposées, qui devront s'inscrire dans le cadre budgétaire contraint que nous connaissons.

L'équipe projet à vos côtés sera renforcée grâce au recrutement d'un expert.

Les différents services de nos deux ministères, ainsi que les établissements publics concernés, vous apporteront les moyens utiles à votre mission : vous veillerez à les associer à l'organisation de vos travaux, de sorte que les dispositions réglementaires éventuellement nécessaires soient prises en cohérence.

Nous demanderons aux autres ministères concernés, à savoir notamment le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la justice, le ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur, le ministère de l'intérieur et le ministère du redressement productif de vous apporter, en tant que de besoin, le concours que vous estimerez utile.

Nous vous remercions de votre implication résolue au service de cette mission stratégique.

Nous vous prions de croire, Maitre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Cécile DUFLOT



## MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

D-16021216

La ministre

Paris, le 2 1 NOV. 2016

Monsieur le Président,

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un élément moteur de la croissance verte de notre pays, en contribuant à créer des emplois locaux, en réduisant la dépendance énergétique des territoires, en diminuant la facture d'énergie, en contribuant à la lutte contre la précarité énergétique et contre le changement climatique. La France s'est dotée d'objectifs ambitieux et depuis plusieurs années, de nombreux dispositifs viennent soutenir et encourager la rénovation énergétique des logements.

Cher Philippe,

Ces dispositifs incitatifs fiscaux et financiers ont été renforcés, ils sont aujourd'hui stabilisés et pérennisés. Il faut désormais accélérer la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs impliqués.

Le Plan Bâtiment Durable, que vous animez depuis 2009, est résolument impliqué dans la réussite des politiques publiques d'efficacité énergétique des bâtiments. Par la diversité des acteurs que vous réunissez et vos relais sur le territoire, vous êtes en capacité d'amplifier cette mise en mouvement d'ensemble, et au premier chef, des acteurs du secteur bancaire. Celui-ci est déjà fortement engagé mais je souhaite que nous puissions renforcer les collaborations en place et susciter de nouvelles dynamiques.

Avec l'appui des déclinaisons régionales du Plan Bâtiment Durable, vous lancerez, sans tarder, des actions de mobilisation des établissements bancaires et financiers partenaires de vos actions, au plan national, comme local, au besoin en formalisant des partenariats dédiés.

Vous observerez les pratiques innovantes et proposerez les développements nécessaires de nature à les généraliser.

Vos différents échanges avec les acteurs territoriaux vous permettront de dresser aussi un état des lieux du déploiement des dispositifs de tiers-financement sur le territoire et de préciser les liens qui pourraient être développés avec le secteur bancaire.

...1...

Monsieur Philippe PELLETIER Président du plan Batiment Durable Tour Pascal B 92055 LA DEFENSE En effet, différents textes ont été pris récemment pour faciliter l'intervention de sociétés de tiers-financement dans la rénovation thermique des logements et des copropriétés. L'organisation et les liaisons entre missions relatives à l'avance des fonds aux particuliers souhaitant engager des travaux, et celles relevant du rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des mêmes particuliers, en leur permettant de mobiliser les compétences professionnelles nécessaires pour conduire un projet global de rénovation énergétique, méritent d'être précisées, tout comme l'obtention des conditions de garanties des opérations.

Enfin, et malgré une meilleure dynamique, les chiffres de l'éco PTZ ne sont pas encore à la hauteur des objectifs. Nous souhaiterions analyser comment améliorer l'information, la diffusion et la distribution de l'éco PTZ.

Le ministère du Logement et de l'Habitat Durable, ses directions régionales ainsi que les établissements publics concernés et spécialement l'Ademe, l'Anah et l'Anil vous apporteront le concours nécessaire à la conduite de ces actions.

Je souhaite que vous puissiez me rendre compte des premières actions engagées et de vos observations d'ici la fin de l'année 2016

Je vous remercie de votre implication dans cette mission et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguées

Emmanuelle COSSE



## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Ministre d'Etat

Paris, le 21 décembre 2017

Monsieur le Président,

La transition écologique est le défi de notre génération : c'est un projet de société qui passe par une transformation de tous les secteurs économiques et une mobilisation de l'ensemble des acteurs : citoyens, professionnels, collectivités et Etat.

La France souhaite accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, au plan international comme sur nos territoires. Dans cet objectif, l'amélioration de la performance énergétique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre du parc bâti comptent parmi les principaux leviers de l'action. C'est également un enjeu particulièrement important de la transition écologique et solidaire de notre pays et d'une meilleure cohésion des territoires.

Le gouvernement a fixé pour notre pays un cap clair et ambitieux de neutralité carbone à l'horizon 2050. La lutte contre la précarité énergétique, particulièrement l'éradication des passoires thermiques occupées par les ménages modestes, et la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment à usage éducatif, constituent les deux priorités de la feuille de route du quinquennat relative à la rénovation des bâtiments.

Depuis le lancement du Plan Bâtiment Durable en 2009, votre rôle reconnu dans la mobilisation des parties prenantes des filières du bâtiment et de l'immobilier a permis de faire progresser la transition énergétique du secteur et l'émergence de dispositifs partagés.

Monsieur Philippe PELLETIER Président du Plan Bâtiment durable Plan Bâtiment durable Tour Pascal B 92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX Il s'agit là d'un acquis indispensable que je vous demande de mettre au service de la nouvelle séquence qui s'ouvre, spécialement en déclinaison des objectifs du gouvernement. La feuille de route de rénovation énergétique des bâtiments, qui vient d'être rendue publique et mise en concertation, doit désormais faire l'objet d'une appropriation rapide par les acteurs et sa mise en œuvre suivie avec attention. Par conséquent, je vous demande d'amplifier vos efforts de mobilisation de l'ensemble de la filière et d'accompagner particulièrement la mutation des segments tertiaires et résidentiels, publics et privés, du parc bâti. Vous poursuivrez aussi vos travaux prospectifs sur les bâtiments responsables à l'horizon 2050.

Vous ferez la promotion de la politique gouvernementale en matière d'efficacité énergétique et la pédagogie à l'égard des professionnels. Votre action sera particulièrement dirigée vers la mise en réseau des acteurs, la promotion des retours d'expériences et la réflexion prospective sur la mutation du secteur du bâtiment, de l'immobilier et de la ville au regard de la transition écologique. Vous explorerez les nouvelles tendances, économiques, sociétales, technologiques, ou de marché, de nature à susciter des innovations ou à faire évoluer les dispositifs publics et privés mis en œuvre.

La tenue des engagements nationaux ne peut s'imaginer sans une collaboration renforcée avec les territoires dont le rôle est essentiel en matière de transition énergétique. Vous poursuivrez la mise en place de Plans Bâtiment Durable régionaux afin que, dans les deux ans, l'ensemble du territoire puisse bénéficier de cette dynamique d'action collective.

Si nécessaire, vous adapterez la gouvernance du Plan Bâtiment Durable de façon à permettre à la fois une attention particulière aux deux piliers stratégiques de la feuille de route gouvernementale et une déclinaison efficace sur les territoires.

Vous veillerez à articuler au mieux votre action avec celle des deux animateurs du plan de rénovation énergétique des bâtiments. Pour vos travaux appelant une évolution particulière des dispositifs normatifs, vous travaillerez en étroite relation avec le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique.

Je vous remercie de votre implication résolue au service de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleures salutations.

Nicolas HULOT



Liberté Égalité Fraternité

Paris, le

p 7-0CT. 2929

La ministre

Réf: D20012993

Monsieur Philippe PELLETIER

Monsieur le Président, le Mulipe

La transition écologique est le défi de notre génération : c'est un projet de société qui passe par une transformation de tous les secteurs économiques et une mobilisation de l'ensemble des acteurs : citoyens, professionnels, collectivités et Etat. Et la crise sanitaire, économique et sociale que connait notre pays rend sans doute plus urgente encore cette transition.

Le gouvernement a fixé pour notre pays un cap clair et ambitieux de neutralité carbone à l'horizon 2050, impliquant une baisse massive de la consommation énergétique des bâtiments. La lutte contre la précarité énergétique, particulièrement l'éradication des logements énergivores occupés par les ménages modestes, et la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment à usage éducatif, constituent notamment deux axes prioritaires de cette politique du Gouvernement. En matière de construction, la future réglementation environnementale qui prend en compte l'impact carbone des bâtiments tout au long de leur cycle de vie, constitue un défi majeur pour la filière.

Depuis le lancement du Plan Bâtiment Durable en 2009, votre rôle reconnu dans la mobilisation des parties prenantes des filières du bâtiment et de l'immobilier a permis de développer des concertations efficaces, de faire progresser la transition énergétique du secteur et émerger des solutions partagées sur les champs de la construction et de la rénovation. Nous souhaitons que le Plan Bâtiment Durable amplifie son action en agissant à l'interface entre les pouvoirs publics et les acteurs privés. Le lien permanent avec la filière, la confiance créée avec les acteurs et le réseau que vous animez représentent autant d'atouts nécessaires à mettre au service de cette politique publique prioritaire.

Ainsi, vous apporterez votre soutien à la politique publique et à son déploiement ; vous favoriserez toutes actions de pédagogie à l'égard des professionnels. Votre action sera particulièrement dirigée vers la mise en réseau des acteurs, la promotion des retours d'expérience et la réflexion prospective sur la mutation du secteur du bâtiment, de l'immobilier et de la ville au regard de la transition écologique. Vous explorerez les nouvelles tendances, économiques, sociétales, technologiques ou de marché, de nature à susciter des innovations ou à faire évoluer les dispositifs publics et privés mis en œuvre. Vous poursuivrez également la dynamique d'engagements volontaires que vous avez suscitée.

Plus spécifiquement, la feuille de route relative à la rénovation énergétique des bâtiments en cours de déploiement, appelle que vous poursuiviez votre action à l'appui de ces politiques publiques et plus opérationnellement de la mission de coordination interministérielle à la rénovation énergétique qui a été mise en place en 2019. Chaque fois que cela apparaîtra utile, vous serez sollicité pour organiser des appels à contributions des acteurs sur des textes réglementaires pilotés par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature.

En ce sens, votre contribution sera tout particulièrement utile dans l'animation et la diffusion des politiques publiques touchant le segment tertiaire (« décret tertiaire » et ses suites) ainsi que de la réforme du DPE.

En outre, votre contribution est attendue dans le cadre de la future réglementation environnementale pour la construction neuve, qui constitue une étape majeure vers la neutralité carbone du parc. Vous participerez activement aux concertations qui se poursuivent et serez acteur du déploiement des pédagogies pertinentes afin d'amplifier la montée en compétence des acteurs et de permettre l'appropriation des règles nouvelles par l'ensemble des filières.

Plus particulièrement, vous animerez les travaux conduisant à l'élaboration d'un label accompagnant la future réglementation environnementale. Ce label, qui ira plus loin que la RE2020 et devra être prêt avant la fin de l'année 2021, devra être un gage d'exemplarité reconnu et rapidement appropriable par tous les acteurs, notamment les collectivités locales et investisseurs institutionnels. La qualité de l'air intérieur, l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité, la résilience du parc bâti, sont autant de sujets exploratoires qui doivent être abordés à cette occasion. Vous pourrez ainsi mettre à profit le travail prospectif engagé à travers le groupe RBR 2020-2050 sur la construction neuve. Vous veillerez également à faire mener dans ce cadre de ce même groupe de travail une réflexion sur la prise en compte du poids carbone en rénovation.

La tenue des engagements nationaux ne peut s'opérer sans une collaboration renforcée avec les territoires dont le rôle est essentiel en matière de transition environnementale. Vous poursuivrez la mise en place de Plans Bâtiment Durable territoriaux afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier de cette dynamique d'action collective.

Votre action annuelle fera l'objet d'un programme de travail annuel (cf. en annexe) adaptable en tant que de besoin. Vous veillerez à articuler au mieux votre action avec celle de l'administration, et en particulier celle de la mission interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments. Vous rendrez régulièrement compte de vos actions auprès de la directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature.

Je vous remercie de votre implication résolue au service de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Ba (-hulenel

Emmanuelle WARGON

Em/

# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté Égalité Fraternité

## Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Paris, le 19/04/2022

La directrice générale de l'Aménagement, du logement et de la nature

> Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Président du Collectif Effinergie,

Madame Sylvie DETOT,
Présidente du Collectif des démarches Quartiers Bâtiments Durables,

Madame Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT, Présidente de l'Alliance HQE-GBC,

> Monsieur Philippe PELLETIER, Président du Plan Bâtiment Durable,

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

A travers la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la France s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse en faveur de bâtiments moins énergivores, assurant le confort des occupants, et à l'impact carbone maîtrisé.

La RT2012 s'était grandement inspirée d'une expérimentation qui l'a précédée, à travers le label bâtiment basse consommation (BBC). Dans ce même esprit, l'État a lancé en 2017 l'expérimentation E+/C-, pour caractériser les bâtiments à la fois sobres en énergie et en carbone, servant ainsi de point de départ pour élaborer la RE2020.

L'Etat souhaite impulser une nouvelle dynamique collective, vertueuse et inciter les professionnels volontaires à se fixer un cap cohérent par rapport aux objectifs nationaux à moyen et long terme, et définir un niveau d'ambition permettant d'élargir l'actuel champ réglementaire de la RE2020.

Par lettre de mission datée du 7 octobre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, missionnait Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, pour animer les travaux conduisant à l'élaboration du futur label développé en complément de la RE2020.

Les travaux menés en ce sens par le Plan Bâtiment Durale et soumis à la filière au printemps 2021 dans le cadre d'une ample concertation ont conduit à l'émergence du Groupement d'Intérêt Ecologique que vous portez, composé des trois associations que vous présidez : le collectif des Démarches Quartiers et Bâtiments Durables, le collectif Effinergie et l'Alliance HQE-GBC France. La concertation menée a montré l'intérêt de prendre appui sur les expertises et les savoir-faire existants et à mettre ainsi les porteurs de labels et démarches existants au cœur du dispositif.

Je vous remercie de votre implication déterminante dans ce processus et vous soutiens dans la poursuite de cette démarche aux côtés du Plan Bâtiment Durable, afin de travailler à l'émergence d'un cadre commun de référence, appuyé par l'Etat. Cette expérimentation éclairera une voie de progrès que tous, Etat, collectivités et acteurs de la filière, souhaitent poursuivre pour les bâtiments de demain et d'après-demain. Ce cadre évoluera au fur et à mesure de l'expérimentation. Le référentiel que vous proposerez répondra à un besoin d'accompagnement vers la future réglementation environnementale qui succèdera à la RE2020, et de soutiens à l'innovation et à l'exemplarité des acteurs les plus ambitieux, afin de tracer la voie vers les bâtiments d'après-demain.

La première phase de vos travaux pourra s'attacher à proposer une gouvernance partagée, associant les acteurs de la filière, pour tracer collectivement cette voie. Vous pourrez vous appuyer notamment sur les travaux réalisés par les groupes thématiques formés par le Plan Bâtiment Durable, en collaboration avec la filière et l'ensemble des acteurs volontaires, notamment ceux présents à l'échelle locale.

La seconde phase de vos travaux consistera à poursuivre les travaux techniques en explorant les différentes voies environnementales identifiées dans les groupes thématiques, afin d'aller au-delà des sujets énergie et carbone de la RE2020. Il semble important que ce travail puisse prendre en compte les évolutions en cours au niveau européen, en particulier celles relatives à la Directive européenne sur la Performance Energétique des bâtiments.

Enfin, une fois les travaux sur ce label suffisamment avancés, sur le modèle des labels anglais et américain, BREEAM et LEED, qui disposent d'une visibilité importante au niveau international, l'opportunité de la mise en place d'un référentiel aussi reconnu au niveau international afin de profiter de notre exemplarité pour valoriser le secteur français de la construction à l'international pourra être étudie.

J'ai demandé à mes équipes, avec l'appui du Plan Bâtiment Durable, de suivre les travaux que vous organiserez et piloterez, eu égard à l'importance que ces travaux pourraient avoir dans l'élaboration des futures réglementations sur les constructions neuves. Par ailleurs, vous pouvez compter sur la DGALN/DHUP notamment pour vous aider à rechercher les soutiens financiers utiles à la conduite d'un tel projet.

Je vous remercie de votre implication dans cette mission et je vous prie de croire, mesdames les Présidentes, messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice générale de l'Aménagement, du logement et de la nature

Stéphanie DUPUY-LYON



Liberté Égalité Fraternité

La ministre de la Transition écologique La ministre déléguée chargée du Logement

Référence: MTE/2022-04/16273

Affaire suivie par: Benjamin CARANTINO

Paris, le 1 0 MAI 2022

Monsieur Philippe Pelletier Président du Plan bâtiment durable Tour Séquoia 92055 LA DEFENSE CEDEX

Monsieur le Président,

La lutte contre le changement climatique constitue l'un des plus grands défis des décennies à venir pour notre nation. Si des efforts significatifs ont déjà été menés ces dernières années pour décarboner les différents secteurs de notre économie, ils n'ont néanmoins pas permis de suffisamment inverser la tendance et les études du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et du Haut conseil pour le climat soulignent l'urgence d'accélérer l'action. En réponse, la loi européenne sur le climat, entrée en vigueur le 1er juillet 2021, est venue rehausser nos ambitions climatiques, en inscrivant les objectifs de neutralité climatique à l'horizon 2050 et de réduction des émissions nettes d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990 à l'échelle de l'union européenne. Cette nouvelle ambition est portée par la France dans le cadre des travaux d'élaboration de la future Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC), qui constituera notre feuille de route pour réaliser la transition bas-carbone.

De nouvelles approches doivent être mises en place pour enclencher les évolutions systémiques qu'exige l'atteinte de nos objectifs climatiques. La loi dite « Climat et résilience » adoptée à l'été 2021 est venue renforcer l'action climatique des acteurs économiques et des collectivités territoriales, qui ont un rôle majeur à jouer dans la transition bas-carbone. Son article 301 prévoit ainsi l'élaboration d'ici le 1er janvier 2023, pour chaque secteur fortement émetteur de GES, d'une feuille de route co-construites par les acteurs listant les actions permettant d'atteindre les objectifs climatiques de la France.

C'est dans cette perspective que nous confions au Plan bâtiment durable une mission visant à coprésider, avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et le Conseil scientifique et technique du bâtiment, le comité de pilotage de la chaîne de valeur du cycle de vie du bâtiment (conception, construction, rénovation, déconstruction, etc.), qui réunira l'ensemble des acteurs du secteur tout au long de l'année 2022 afin d'aboutir à la rédaction d'une feuille de route au 1er janvier 2023.

Le choix a été fait de distinguer une feuille de route de décarbonation propre à la filière de la construction et une feuille de route spécifique à la filière de l'aménagement, ces deux filières étant régies par des déterminants qui leur sont propres et faisant intervenir des acteurs et des logiques économiques différentes.

S'agissant du bâtiment, la chaîne de valeur telle que définie doit permettre de prendre en compte toutes les émissions de carbone sur le cycle de vie du bâtiment, c'est-à-dire à la fois toutes les émissions induites par la construction du bâtiment (y compris les impacts environnementaux de la fabrication des composants du bâtiment et de leur transport), mais aussi celles par son éventuelle rénovation, ainsi que celles associées à sa gestion et à sa déconstruction.

Cette filière implique une très grande diversité d'acteurs économiques: maîtres d'ouvrage publics et privés, bureaux d'étude, architectes, producteurs et fournisseurs de matériaux et de produits, entreprises du BTP (de toutes tailles), organismes de certification et de contrôle, exploitants, etc. Tous portent véritablement à leur échelle des leviers de décarbonation activables.

L'objectif de ces travaux sera tout d'abord d'établir un état des lieux des émissions de la chaîne de valeur et des différents travaux de décarbonation existants. Il s'agira ensuite de cartographier les leviers de décarbonation que les différents acteurs de la chaîne de valeur pourront activer, de quantifier leur impact en termes de réduction des émissions de GES, de mesurer leur coût d'abattement et les investissements nécessaires pour leur déploiement, d'estimer leur maturité s'il s'agit d'une solution technologique et enfin d'identifier des éventuels freins à leur mise en œuvre. Cette cartographie sera complétée par une appréciation des conséquences de l'activation de ces leviers sur l'emploi et la formation professionnelle au sein de la chaîne de valeur. Enfin, ces feuilles de routes permettront de répertorier les actions concrètes à déployer par les différents acteurs pour assurer une trajectoire de transition pour la chaîne de valeur.

Ces travaux alimenteront l'élaboration de la future stratégie française sur l'énergie et le climat et des futurs dispositifs qui accompagneront sa mise en œuvre.

Après avoir désigné les co-rapporteurs de cette feuille de route qui doit engager l'ensemble des composantes de la filière du bâtiment, il vous incombera de mettre en place le comité de pilotage chargé d'alimenter ces travaux et d'en fixer la méthode.

Vous présenterez vos conclusions en janvier 2023, avec un point d'étape durant le mois de septembre 2022. Pour le parfait accomplissement de votre mission, vous disposerez de l'appui des services du ministère de la Transition écologique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée,

**Emmanuelle WARGON** 

Barbara POMPILI